
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

58/05-12-2022 Objet : Rénovation thermique de la future mairie-mission de contrôle technique

Vu la délibération n°20/12-04-2021 décidant l'achat d'une habitation afin d'y aménager les locaux de la mairie,

Vu la délibération n°48/07-10-2021 autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la rénovation thermique de la future mairie,

Une consultation a été lancée en vue de confier à des prestataires la mission de contrôle technique.

La consultation a été lancée le jeudi 8 septembre 2022 par courrier électronique, les entreprises devant remettre leur offre le lundi 26 septembre avant 12h00.

Suite à l'analyse effectuée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la C.A.P.S.O., le représentant du pouvoir adjudicataire propose :

- De retenir la société Apave nord-ouest située au 84, rue de Haguenau 62100 Calais pour un montant de 4 110.00 € H.T.

Suite à la présentation de l'analyse des offres, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer le marché n° 2022-01 avec la société Apave Nord-Ouest pour la mission de contrôleur technique
- Signer tous les actes se rapportant à ce marché et notamment ceux relatifs à son exécution (ordres de services ...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- signer le marché n° 2022-01 avec la société Apave Nord-Ouest pour la mission de contrôleur technique
- Signer tous les actes se rapportant à ce marché et notamment ceux relatifs à son exécution (ordres de services ...)

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

59/05-12-2022 Objet : Rénovation thermique de la future mairie-subvention DETR, DSIL

Vu la délibération n°20/12-04-2021 décidant l'achat d'une habitation afin d'y aménager les locaux de la mairie,

Vu la délibération n°48/07-10-2021 autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la rénovation thermique de la future mairie,

Considérant que ce projet ne sera réalisable qu'avec l'aide des différents partenaires financiers, il y aurait lieu de demander la DETR ou DSIL auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la DETR ou DSIL auprès de l'Etat pour le projet de rénovation thermique de la future mairie.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS



COMMUNE
DE
**TOURNEHEM SUR
LA HEM**
62890

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Objet : MAIRIE DE TOURNEHEM SUR LA HEM

Rénovation Thermique de la future mairie de Tournehem sur la Hem

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant HT	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant HT	%
- Travaux	527 403,20 €	Etat (DETR)	206 340,00 €	35.00 %
- Service AMO CAPSO	4 760,00 €	Conseil départemental	87 500,00 €	14.84 %
- Bureau de contrôle + CSPS	7 000,00 €	Conseil régional (FRATRI)	76 500,00 €	12.98 %
- Etude de faisabilité	5 000,00 €	Conseil régional (Fond d'aide aux projets locaux des communes rurales)	15 000,00 €	2.54 %
- Etude thermique	5 000,00 €			
- Maîtrise d'œuvre	39 982,01 €	FDE	7 500,00 €	1.27 %
- Publicité marché	400,00 €	CAPSO	78 529,50 €	13.32 %
		COMMUNE	118 175,71 €	20,05 %
TOTAL	589 545,21 €	TOTAL	589 545,21 €	100 %

Conditions de financement :

- Plan de financement en HT pour les projets portés par une collectivité, en TTC pour les projets portés par une association.
- Part du porteur de 20% minimum

Fait à Tournehem sur la Hem,
Le 02/12/2022
Le Maire,
VASSEUR Jean-Paul

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

60/05-12-2022 Objet : Rénovation thermique de la future mairie-subvention FRATRI

Vu la délibération n°20/12-04-2021 décidant l'achat d'une habitation afin d'y aménager les locaux de la mairie,

Vu la délibération n°48/07-10-2021 autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la rénovation thermique de la future mairie,

Considérant que ce projet ne sera réalisable qu'avec l'aide des différents partenaires financiers, il y aurait lieu de demander la subvention FRATRI auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander la subvention FRATRI auprès de la Région pour le projet de rénovation thermique de la future mairie.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

61/05-12-2022 Objet : Rénovation thermique de la future mairie-Fonds local d'aide aux projets locaux

Vu la délibération n°20/12-04-2021 décidant l'achat d'une habitation afin d'y aménager les locaux de la mairie,

Vu la délibération n°48/07-10-2021 autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la rénovation thermique de la future mairie,

Considérant que ce projet ne sera réalisable qu'avec l'aide des différents partenaires financiers, il y aurait lieu de demander le fonds local d'aide aux projets locaux auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le fonds local d'aide aux projets locaux auprès de la Région pour le projet de rénovation thermique de la future mairie.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

62/05-12-2022 Objet : Rénovation thermique de la future mairie-subvention FDE

Vu la délibération n°20/12-04-2021 décidant l'achat d'une habitation afin d'y aménager les locaux de la mairie,

Vu la délibération n°48/07-10-2021 autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la rénovation thermique de la future mairie,

Considérant que ce projet ne sera réalisable qu'avec l'aide des différents partenaires financiers, il y aurait lieu de demander une subvention auprès de la FDE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la FDE pour le projet de rénovation thermique de la future mairie.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

63/05-12-2022 Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 01/01/2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (région, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune le budget principal et les budgets annexes CCAS ;

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 01/01/2024. Dans l'intervalle, toute collectivité intéressée peut faire application de l'article 106 III de la loi NOTRe pour anticiper l'échéance (donc désormais pour un changement de nomenclature au 01/01/2023). Des évolutions législatives ont, par ailleurs, étendu le droit d'option aux SDIS, CDE et CCAS/CIAS à compter du 01/01/2022.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif.

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exécution des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le passage des budgets de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Le conseil municipal,

- Sur le rapport de Monsieur le Maire,
- Vu l'article L2121-29 du CGCT,
- Vu l'article 101.III de la loi NOTRE relatif au droit d'option,

- Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28/12/2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20/12/2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,
- Vu l'avis favorable du comptable du SGC de Saint-Omer en date du 01/06/2022.

Considérant que :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023,
- Que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune et au budget annexe CCAS,
- Que la commune a la possibilité de voter son budget par nature ou par nature avec présentation fonctionnelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets M14 de la commune de Tournehem-sur-la-Hem au 01/01/2023,
- Décide d'appliquer le plan de comptes M57 abrégé,
- Décide de voter son budget par nature,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

64/05-12-2022 Objet : Création d'un budget annexe « lotissement »

Vu la délibération 43/15-07-2021 demandant à la CAPSO de faire valoir son droit de préemption sur la parcelle AC161 Rue du Vieux Château

Vu l'achat par l'EPF des parcelles où se situe l'ancienne usine Desseilles Rue du Vieux Château,

Vu la création d'un futur lotissement avec béguinage sur ces parcelles,

Il y aurait lieu de créer un budget annexe au budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la création d'un budget annexe pour la gestion du lotissement intitulé « lotissement » à compter du 01/01/2023.
- Décide d'appliquer la nomenclature M4.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

65/05-12-2022 Objet : Aménagement lotissement : lancement de la consultation pour les études géotechniques

Vu l'achat par l'EPF des terrains où se situe l'ancienne usine Desseilles,
Vu la délibération n° 43/15-07-2021 demandant à la CAPSO de faire valoir son droit de préemption sur la parcelle correspondant à l'ancien parking « Vanhee » afin de réaliser un projet immobilier,
Il y aurait lieu de lancer une consultation pour les études géotechniques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les études géotechniques et de signer les documents y afférents.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

A circular blue official stamp of the Commune de Tournehem-sur-la-Hem is partially visible behind a large, dark, handwritten signature.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

66/05-12-2022 Objet : Aménagement lotissement : lancement de la consultation pour les études fauneflore et zone humide

Vu l'achat par l'EPF des terrains où se situe l'ancienne usine Desseilles,
Vu la délibération n° 43/15-07-2021 demandant à la CAPSO de faire valoir son droit de préemption sur la parcelle correspondant à l'ancien parking « Vanhee » afin de réaliser un projet immobilier,

Il y aurait lieu de lancer une consultation pour les études fauneflore et zone humide,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les études fauneflore et zone humide et de signer les documents y afférents.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

67/05-12-2022 Objet : Proposition du mode d'aménagement et de périmètre dans les communes de Haut-Loquin avec extension sur les communes de Alquines, Journy, Audrehem, Rebergues, Escoeuilles

Le conseil municipal prend connaissance :

- De l'étude d'aménagement réalisé par le Cabinet CABON et le bureau d'études Paysage 360*
- Du procès-verbal de la réunion de la commission communale en date du 20 avril 2022*
- De la proposition de plan de périmètre*
- Du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité en application des articles L.121-14 ou R.121-22 du code rural :

- Prend acte des prescriptions de l'étude d'aménagement*
- Constate qu'aucune observation mettant en cause le principe de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental n'a été formulée en ce qui concerne le périmètre proposé*

- Approuve les prescriptions définitives proposées par la commission communale visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors de sa réunion du 24 septembre 2019
- Approuve les propositions définitives de la commission communale quant à la procédure d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental et quant au périmètre à l'intérieur duquel elle sera appliquée, énoncées lors de sa réunion du 20 avril 2022

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

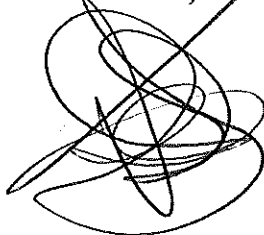
N° délibération

68/05-12-2022 Objet : Achat de lots pour le concours de Noël

Vu l'organisation d'un concours de décorations de façades des particuliers et des commerçants pour les fêtes de Noël, il y aurait lieu d'acheter des lots pour les 3 premiers gagnants de chaque catégorie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter des cartes cadeaux et des paniers garnis d'une valeur de 20€, 30€ et 40€.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the printed name of the Mayor.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

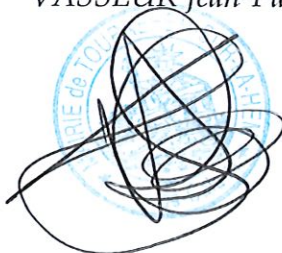
69/05-12-2022 Objet : Achat d'une gerbe pour le décès de Mr Biecq Jean-Michel

Vu le décès de Monsieur BIECQ Jean-Michel, chef de musique de l'harmonie pendant 40 ans

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter une gerbe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à acheter une gerbe pour le décès de Monsieur Biecq Jean-Michel.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

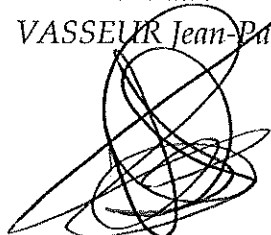
70/05-12-2022 Objet : Adhésion au CNAS pour les agents retraités

La commune cotise au CNAS pour les agents communaux.

Monsieur le Maire propose d'adhérer également au CNAS pour les agents lors de leur départ en retraite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au CNAS pour les agents communaux en retraite jusqu'à leurs 70 ans à compter du 01 janvier 2023.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

71/05-12-2022 Objet : Achat de cadeaux de fin d'année pour le personnel communal

Le Maire propose au conseil municipal l'achat de cadeaux de fin d'année pour le personnel communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'offrir au personnel communal :

- Une carte cadeau de 50 €
- Une bouteille de mousses
- Une boîte de chocolats

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-deux le 5 décembre à 20 heures le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 30 novembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BREBION Laëtitia), LEFEBVRE Antoine (pouvoir donné à DUVIVIER Odile), excusés, BAL Honorine, et JACQUART Hélène

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 11/15.

Monsieur BAL Julien est élu secrétaire de séance.

Séance

05 décembre 2022

N° délibération

72/05-12-2022 Objet : Autorisation de signature de la convention « ingénierie financière » de la CAPSO

Les communes sont confrontées à la fois à une baisse de leurs dotations et à des besoins de services de la part de la population rendant nécessaire le besoin de vision à long terme des capacités financières.

Ainsi par délibération du conseil communautaire en date du 17/12/2020, la CAPSO a acté le principe de création d'un service commun en charge de l'ingénierie financière : dette et prospective pour les communes qui souhaitent y adhérer.

Ainsi deux agents de la direction des finances assurent les missions suivantes pour le compte des communes membres :

- Pour l'activité « gestion de la dette »
 - Compréhension de l'environnement financier
 - Audit initial
 - Valorisation et simulation des opérations en temps réel
 - Assistance et suivi de la dette
 - Détection des opportunités
 - Optimisation des encours selon les opportunités de marché

- Pour l'activité « prospective » :
 - Vision synthétique de la santé financière de la collectivité
 - Impact du contexte réglementaire
 - Elaboration d'un plan pluriannuel d'investissement
 - Rapports détaillés des simulations d'investissement
 - Création de 3 scénarios annuels
 - Rapport d'analyse rétrospective et prospective
 - Garantie des équilibres financiers (ratios, épargnes)
 - Compréhension des marges de manœuvre

Il est envisagé un accompagnement de plusieurs jours, évolutif selon la strate de population comprenant la rédaction de rapports de suivi budgétaire et de la dette, et d'études spécifiques en fonction des besoins de la commune.

La direction des finances de la CAPSO s'est dotée de logiciels spécifiques pour permettre aux communes d'accéder directement aux informations les concernant. Le coût annuel de ce service sera réparti entre les communes adhérentes, suivant une clé de répartition basée sur la strate de population, comme suit :

- Moins de 1 000 habitants : 1 500 €
- De 1 000 à 4 999 habitants : 2 500 €
- De 5 000 à 8 999 habitants : 5 000 €
- 9 000 habitants et plus : 10 000 €

Ces montants pourront être revus annuellement en fonction du nombre de communes adhérentes et du coût réel du service ;

L'adhésion de la commune de Tournehem-sur-la Hem est effective à compter de la signature de la convention précisant les modalités organisationnelles et financières.

La création de ce service s'inscrit dans le cadre du schéma de mutualisation et relève de la mise à disposition de services conformément à l'article L5211-4-1 du CGCT.

La mise en place du service commun est prévue pour le 01 janvier 2023.

Ceci exposé, il est demandé au conseil municipal de :

- Valider l'adhésion de la commune de Tournehem-sur-la-Hem au service commun « Ingénierie financière : dette et perspectives » mis en place et géré par la CAPSO à compter du 01 janvier 2023
- Approuver la convention de mise à disposition de services entre la CAPSO et la commune de Tournehem-sur-la-Hem ainsi que les conditions financières
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service entre la CAPSO et la commune de Tournehem-sur-la-Hem.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Valide l'adhésion de la commune de Tournehem-sur-la-Hem au service commun « Ingénierie financière : dette et prospectives » mis en place et géré par la CAPSO à compter du 01 janvier 2023*
- *Approuve la convention de mise à disposition de services entre la CAPSO et la commune de Tournehem-sur-la-Hem ainsi que les conditions financières*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service entre la CAPSO et la commune de Tournehem-sur-la-Hem.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

